

DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité,

Vu la délibération n° 2022-05-12 en date du 20 juin 2022 du Conseil Municipal,

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2023 A 09 H 30

N°	DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	Vote
01a	Approbation du Compte de Gestion 2022 : Budget Cimetière	Adoptée
01b	Approbation du Compte Administratif : Budget Cimetière	Adoptée
01c	Approbation affectation du résultat 2022 : Budget Cimetière	Adoptée
02a	Approbation du Compte de Gestion 2022 : Budget Eau	Adoptée
02b	Approbation du Compte Administratif 2022 : Budget Eau	Adoptée
02c	Approbation affectation du résultat 2022 : Budget Eau	Adoptée
03a	Approbation du Compte de Gestion 2022 : Budget Bois	Adoptée
03b	Approbation du Compte Administratif 2022 : Budget Bois	Adoptée
03c	Approbation affectation du résultat 2022 : Budget Bois	Adoptée
04a	Approbation du Compte de Gestion 2022 : Budget Microcentrale	Adoptée
04b	Approbation du Compte Administratif 2022 : Budget Microcentrale	Adoptée
04c	Approbation affectation du résultat 2022 : Budget Microcentrale	Adoptée
05a	Approbation du Compte de Gestion 2022 : Budget Communal	Adoptée
05b	Approbation du Compte Administratif 2022 : Budget Communal	Adoptée
05c	Approbation affectation du résultat 2022 : Budget Communal	Adoptée
06	Vote du Budget Primitif 2023 : Budget Cimetière	Adoptée
07	Vote du Budget Primitif 2023 : Budget Eau	Adoptée
08	Vote du Budget Primitif 2023 : Budget Bois	Adoptée
09	Vote du Budget Primitif 2023 : Budget Microcentrale	Adoptée
10	Vote du Budget Primitif 2023 : Budget Communal	Adoptée
11	Vote des taux d'imposition	Adoptée

12	Attribution 2023 des subventions aux associations	Adoptée
13	Demande achat de terrain Consorts QUERRY	Adoptée
14	Subventions 2023 aux écoles : Groupe Scolaire La Jougnena et Ste Jeanne Antide	Adoptée
15	Lotissement Les Perrières 2 : Détermination du prix de vente des parcelles	Refusée



LE MAIRE,

Michel MOREL